



Fiche établissement Attestation de sensibilisation Pix 6^e

- Rentrée 2024 obligation pour toutes les classes de 6^e

Présentation des parcours Pix 6^e

Les deux premiers parcours peuvent se réaliser dans l'ordre qui convient le mieux à votre établissement.

1. Parcours "Protection et sécurité"

- 🎯 **Objectif** : Sensibiliser aux risques numériques et bonnes pratiques ;
 - 8 sujets du CRCN + 3 sujets sur le cyberharcèlement ;
 - Domaine 4 du CRCN (Cadre de Référence des Compétences Numériques) : Protection et sécurité

2. Parcours "Initiation aux compétences numériques"

- 🎯 **Objectif** : Poser les bases d'une culture numérique ;
 - 16 sujets issus de 7 des 16 compétences du CRCN ;
 - Domaines 1, 2, 3, et 5 du CRCN.

3. Parcours final d'évaluation

- 🎯 **Objectif** : Délivrer l'attestation ;
 - Il reprend les deux premiers parcours et propose seulement les épreuves non jouées ou non réussies ;
 - Il permet aux élèves de progresser et permet la délivrance de l'attestation.

Préparation

- Le parcours 1 peut s'inscrire dans les 10h d'apprentissage par an consacrées à la question du harcèlement dans le cadre du programme pHARe.
- Idéalement les parcours sont réalisés dans l'ordre. Ils s'intègrent à des moments d'apprentissage accompagnés d'un adulte.
- Durée : 20 minutes à 1 heure.
- Utilisation des ressources "Réponses et tutos" disponibles lors des passations des parcours en cas de besoin.
- Repérage des élèves en difficulté pour une éventuelle remédiation

Organisation

- Pour chaque parcours, les campagnes sont créées par l'établissement via Pix Orga.
- Anticipation dans la gestion de passation pour les élèves ayant bien réussi les deux premiers parcours.
- Délivrance du badge aux élèves ayant obtenu 50 % de réussite aux questions.
- Le badge valide l'obtention de l'attestation.
- Remise des attestations par le chef d'établissement via Pix Orga.

Ressources à disposition

Guide de déploiement pour l'enseignant : <https://cloud.pix.fr/s/KPKmbm4PzMyGi2Z>



Afin d'accompagner les élèves dans la passation du parcours 6^e « Protection et sécurité », une collection de 6 capsules vidéo a été réalisée en partenariat avec la CNIL, cybermalveillance.gouv.fr, e-enfance et Pix. Elles illustrent les sujets suivants :

- **Sujet 1** : Connaître les recommandations pour le choix d'un mot de passe robuste ;
- **Sujet 2** : Identifier des situations d'arnaque par manipulation psychologique (hameçonnage, usurpation d'identité, faux support informatique) ;
- **Sujet 3** : Connaître les notions de données à caractère personnel, de recoupement et d'anonymisation ;
- **Sujet 4** : Connaître et utiliser la capacité du GPS et d'une adresse IP à géolocaliser un appareil ;
- **Sujet 5** : Maîtriser l'accès à ses données lors de l'installation d'une application ;
- **Sujet 6** : Reconnaître des situations de cyberharcèlement et savoir comment réagir.

Ces capsules vidéo sont accessibles sur la [page éducol](#), sur les sites des partenaires et dans les tutoriels associés aux épreuves. Elles peuvent être utilisées par les enseignants en amont et/ou en aval de la passation du parcours.

- Les lettres édunum thématiques [Cybersécurité](#) et [Parentalité numérique](#) mettent à disposition un très grand nombre de ressources (vidéo, infographies, scénarios pédagogiques, guides...)
- [Lutte contre le harcèlement : campagnes de sensibilisation | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)
- [Le Cyber Guide Famille, pour réviser ses connaissances en cybersécurité](#)
- [Cyberharcèlement \(e-Enfance\)](#)
- [Le cyberharcèlement, c'est la faute des réseaux sociaux ? \(Trousse à projets\)](#)
- [L'opération #Bienvenueles6e \(Internet Sans Crainte\)](#)
- [Connaître et utiliser la capacité du GPS et d'une adresse IP à géolocaliser un appareil \(CNIL\)](#)
- [Infographie CNIL](#)
- [Les décodeuses](#) avec le livret d'accompagnement portant notamment sur la cybersécurité.
- [Les écrans : apprendre à s'en servir pour ne pas les subir \(CLEMI\)](#)

Ressources à venir

Journal de bord et son guide d'accompagnement.

À noter

Cette attestation sera à renouveler par le passage de la certification Pix en 3e comme indiqué dans l'article L 312-9 du code de l'éducation.